



*Office of the Fire Marshal • Bureau du prévôt des incendies*

65, rue Brunswick Street, Fredericton, NB E3B 1G5, 453-2004 (tel/télé.), 457-4899 (fax/télec.)

## **BULLETIN N° 2003-07**

To: Fire Chiefs  
School Superintendents  
Tim O'Connor  
André Paulin

Destinataires: Chefs des pompiers  
Directeurs et directrices d'école  
Tim O'Connor  
André Paulin

From: John C. McLaughlin, Fire Marshal

Expéditeur : John C. McLaughlin, Prévôt des incendies

Date: August 11, 2003

Date : Le 11 août 2003

**RE: PAPER & ARTWORK ON WALLS & CEILINGS IN SCHOOLS**

**OBJET : DOCUMENTS ET TRAVAUX ARTISTIQUES SUR LES MURS ET LES PLAFONDS DANS LES ÉCOLES**

Paper, artwork or other combustible materials shall not exceed 20% of the wall area in corridors, classrooms, gymnasiums or cafeterias. There shall be no paper or combustible material on the walls or ceilings in stairwells. Paper and/or combustible materials are also not permitted around stairwell doors, classroom doors or exit doors. If bulletin boards are installed in the corridors this shall be the only area where combustibles will be permitted and the 20% wall area is applicable for coverage. The strictest adherence to this directive is required and the Office of the Fire Marshal will initiate all actions necessary to ensure full compliance.

Tout papier, objet d'art ou autre matière combustible ne doit pas occuper plus de 20 p. 100 de la surface du mur d'un corridor, d'une salle de classe, d'un gymnase ou d'une cafétéria. Il est interdit de placer du papier ou tout autre matière combustible sur les murs ou les plafonds dans les jours d'escalier. Il ne doit pas y avoir de papier ou d'autre matériel combustible près des portes donnant sur les jours d'escaliers ou les salles de classe, ou encore près des portes de sorties. Si des babillards sont placés dans les corridors, il s'agira des seuls lieux où il est permis de placer des matières combustibles, et tout babillard ne doit pas occuper plus de 20 p. 100 de la surface du mur. Il importe de respecter cette directive et le bureau du prévôt des incendies prendra toutes les mesures nécessaires afin de voir à ce que les écoles s'y conforment.

Thank you,

Merci,

John C. McLaughlin  
Fire Marshal / Prévôt des incendies